

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Avant-propos

Montero, Etienne

Published in:

Vers une société de l'information

Publication date:

1995

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Montero, E 1995, Avant-propos. Dans *Vers une société de l'information*. Cahiers du CRID, Numéro 10, Story Scientia, Bruxelles, p. I-II.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Avant-propos

“A l’égard des modes, les gens raisonnables doivent changer les derniers, mais ils ne doivent pas se faire attendre” observait Montesquieu ...

Le thème du présent ouvrage est assurément à la mode. Les vocables “multimédia”, “autoroutes de l’information”, “Internet”, etc. sont sur toutes les lèvres. On ne compte plus les essais consacrés à célébrer l’avènement d’une société post-industrielle, communément appelée “société de l’information”. Plusieurs rapports récents s’attachent également à décrire et à analyser les enjeux de cette société nouvelle qui se dessine sous nos yeux, à la faveur notamment de la convergence entre les technologies de l’information, des télécommunications et de l’audiovisuel. On mentionne, entre autres, le Livre Blanc de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l’emploi, le rapport dit Bangemann intitulé “L’Europe et la société de l’information planétaire”, le rapport américain “National Information Infrastructure” et, plus récemment, les déclarations du G 7.

L’étude présentée ici entend approfondir à l’attention des dirigeants politiques et des acteurs économiques et sociaux certains des thèmes abordés dans ces différents rapports.

Les auteurs évitent de se laisser trop facilement séduire par le miroir aux alouettes de cette société de l’information que d’aucuns parent volontiers de toutes les vertus.

L’actuelle mutation de la société induite par le progrès des technologies de l’information et de la communication peut être une chance pour la démocratie et pour l’emploi. Telle est la conviction de base qui anime les réflexions recueillies dans ce cahier. Mais cet optimisme est aussitôt tempéré par une mise en garde contre les dangers qui guettent un essor technologique non maîtrisé et mal encadré juridiquement. En effet, celui-ci peut servir à favoriser la délocalisation d’entreprises et représenter, à défaut de contenus de qualité, un appauvrissement culturel. Il peut engendrer une société à deux vitesses, en creusant davantage encore le fossé entre ceux qui détiennent l’information et ceux qui n’y ont pas accès. Il peut aussi constituer une menace pour les libertés et les intérêts des citoyens.

Dans une première partie, sont décrites les transformations de nos modes de vie et de nos habitudes de production et de consommation qui résultent de l’actuelle (r)évolution technologique. Les auteurs indiquent par ailleurs des pistes de réflexion destinées à permettre que la société de l’information soit

effectivement créatrice d'emplois et au service de la démocratie, du citoyen et de ses libertés.

La seconde partie envisage les multiples questions juridiques suscitées par l'instauration progressive de la société de l'information. Il est suggéré que de nombreuses réglementations devront être réévaluées et, le cas échéant, modifiées. On s'avise que la convergence des technologies rend caducs les critères qui, hier encore, permettaient de définir le domaine d'application de certaines législations. Nombreuses sont les matières juridiques revisitées à la lumière du progrès technique : droit de la propriété intellectuelle, droit de la preuve et de la signature, droit pénal (la criminalité informatique), droit de la consommation, ... Les auteurs prennent également part au très actuel débat relatif aux concepts de "service universel" et de "démocratie électronique".

Sur tous ces sujets sont émises des idées originales et stimulantes. Puissent-elles contribuer à nourrir la vaste réflexion qui s'est engagée à tous les niveaux pour que le développement de la société de l'information soit une réelle opportunité pour la croissance, la démocratie, l'emploi et la promotion des libertés.

Etienne Montero,
Maître de conférences, F.U.N.D.P., Namur,
Directeur de rédaction.